

# **Mouvement social, une notion désuète? Les nouvelles formes de l'action collective et le renouvellement des perspectives théoriques**

**Pierre Hamel**

Professeur titulaire, Département de Sociologie, Université de Montréal,  
e-mail: [pierre.hamel@umontreal.ca](mailto:pierre.hamel@umontreal.ca)

Il y a trois décennies, la notion de mouvement social donnait lieu à de nombreuses controverses. Celles-ci convergeaient dans une large mesure avec des dissensions et des conflits autour des modèles d'analyse. Cette notion ne soulève plus autant de passions de nos jours. Cela s'explique par une multiplicité de facteurs. On peut évoquer le déplacement des préoccupations des chercheurs vers des questions empiriques et ethnographiques de même que l'interpénétration plus grande, d'un côté, de la tradition européenne, tournée vers les thématiques identitaires, les rapports de classes ou les finalités de l'action et, de l'autre, de la tradition nord-américaine alimentée par l'étude des problèmes sociaux – incluant les enjeux de politiques publiques –, destinée à élucider aussi bien le rôle des moyens et des ressources par rapport à l'action que

l'importance des stratégies d'acteurs (Bash, 1995). Il en a résulté un consensus plus grand autour de la notion d'action collective. À cela on peut ajouter la remise en question des grands schémas explicatifs à la faveur des critiques postmodernes et leur remplacement par des démarches d'analyse de moyenne portée, dont l'incidence effective a conduit les chercheurs à mettre l'accent sur la diversité des acteurs et des situations. La recherche d'une théorie explicative d'ensemble perdait pour ainsi dire de sa pertinence.

Toutefois, le recul des polémiques autour de la notion de mouvement social ne s'est pas nécessairement traduit par une convergence et un consensus à l'égard des modèles d'analyse ou des stratégies de recherche. On a plutôt assisté à un repositionnement de chacun alors que les divergences initiales perduraient ou continuaient à se profiler en filigrane (Hamel, Lustiger-Thaler et Maheu, 2013). Les conceptions divergentes d'action collective et de mouvement social élaborées au cours des années 1970 et 1980, si on pense par exemple à la théorie de la mobilisation des ressources et à la perspective des nouveaux mouvements sociaux, demeurent donc relativement étanches et ressurgissent sous de nouvelles formes. En d'autres termes, malgré les rapprochements entre les diverses traditions de recherche comme cela a été observé (Diani, 1992), des désaccords persistent et se font jour dans les définitions d'une conception différente de l'action collective, notamment en ce qui a trait aux finalités de l'action.

Ces remarques préliminaires n'élucident pas, loin s'en faut, le pourquoi des mobilisations sociales ou de l'engagement des acteurs sociaux autant en marge du politique que sur le terrain institutionnel. Tout comme elles nous informent peu sur l'accumulation des connaissances au-delà de leur caractère localisé (Tilly, 2003; Krinsky et Mische, 2013). Que savons-nous des mouvements sociaux, de l'action collective ou de la politique contestataire (*contentious politics*) que nous ne savions pas il y a quarante ou cinquante ans? Est-ce que la notion même de mouvement social a contribué à faire progresser la sociologie des mobilisations sociales et de l'action collective? Lorsqu'on pense aux mouvements urbains, dans quelle mesure ceux-ci correspondent-ils à des formes d'action capables de converger eu égard aux injustices passées et nouvelles qui infléchissent les pratiques des acteurs sociaux? Comment est-il possible d'appréhender les pratiques contestataires dans leur diversité et leurs

agencements tournés vers une forme de communication directe et horizontale en tenant compte autant du contexte que de l'action? Rétrospectivement quelle a été l'utilité de la notion de mouvement social à cet égard? Peut-on encore faire appel à cette notion pour rendre compte de la diversité et des formes émergentes caractérisant les nouvelles pratiques sociales dans le cadre de la globalisation?

La notion de mouvement social, à l'instar d'autres notions en sciences sociales et humaines est marquée par l'histoire du domaine d'étude où on l'a utilisé, tout comme elle est soumise aux conflits d'appropriation – de pouvoir disciplinaire – qui ont traversé ce domaine. Sa portée heuristique est redévalable aux perspectives théoriques qui ont contribué à sa construction, servant, du moins pendant un certain temps, à la fois de prisme théorique et de marqueur identitaire pour les chercheurs. À cela s'ajoute le fait que la notion s'est démocratisée au point que la matérialité qu'elle désigne en est venue à se confondre avec le concept (Maheu, 1995; 2005). Il en a résulté un certain nombre d'ambiguïtés et de malentendus.

Avant d'établir si et dans quelle mesure la notion de mouvement social est aujourd'hui désuète, on doit considérer l'usage que les chercheurs en ont fait en remontant aux années 1960 et 1970. Dans un deuxième temps, j'aborderai les controverses auxquelles la notion a donné lieu dans les années 1980, voire jusqu'au milieu des années 1990. Dans un troisième temps, je ferai référence à l'usage qu'on a fait de la notion en ce qui concerne l'étude des mouvements urbains, pour ensuite aborder rapidement l'exemple de Montréal. Enfin, avant de conclure, je dirai quelques mots du thème de l'action collective sur le terrain institutionnel et ce qu'on peut en retenir pour l'instant.

## I. ÉTUDE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Alors que dans les années 1960 on a souligné que l'étude du changement accordait peu de place aux mouvements sociaux, quinze ans plus tard, ce constat ne tenait plus (Della Porta et Diani, 2006: 1). L'étude des mouvements sociaux était devenue un domaine de recherche dynamique. Rétrospectivement, il apparaît que celui-ci n'a cessé de prendre de l'expansion. Ce succès – qui s'explique dans une large mesure par la dissémination de l'action collective comme moyen de faire échec aux inégalités et

de porter des demandes de reconnaissance sociale de la part d'individus et de groupes aux prises avec diverses formes de discrimination s'est propagé dans tous les secteurs d'activité – a conduit les chercheurs à revoir les paradigmes et les modèles d'analyse établis (Mathieu, 2004) et donné lieu à des études comparatives plus fréquentes et mieux documentées. On a étendu les recherches à divers phénomènes contestataires comme les révolutions, les luttes de libération nationale ou celles qui se mènent dans les pays engagés dans la transition démocratique (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001). On a pris en compte les dimensions relatives à la subjectivité des acteurs (Dubet, 2004; McDonald, 2004) et aux émotions (Goodwin, Jasper et Polletta, 2001). Enfin, on a poursuivi l'examen des ressorts de l'action collective en effectuant des analyses plus fines des motivations des acteurs, mais aussi des conditions et des contextes de l'action, soit en considérant les ressources symboliques et les ressources provenant de l'accès à l'information (Melucci, 1996), soit en prenant en compte les dimensions aussi bien internationales que transnationales dans les rapports à l'engagement de la part des acteurs (Tarrow, 2005).

Ces remarques préliminaires n'avaient pas la prétention de rendre compte de la diversité des orientations ou des perspectives qui ont marqué le développement de la sociologie des mouvements sociaux des dernières années, y inclus les controverses qui les ont accompagné sur le plan théorique et méthodologique. Tout comme elles ne visaient pas à établir les limites de ce domaine d'étude à partir de la notion de mouvement social. D'une manière beaucoup plus limitée, je voulais simplement attirer l'attention du lecteur sur le fait qu'on est en présence d'un objet de plus en plus diversifié et dont la contribution à l'analyse des rapports sociaux se combine à plusieurs sociologies sectorielles (sociologie des professions, sociologie des médias et des communications, sociologie de la science, sociologie de l'environnement, sociologie de la culture). Dès lors, est-ce que des termes moins connotés comme « sociologie des mobilisations » (Fillieule et Péchu, 1993) ou « sociologie de l'action collective » seraient de nature à mieux rendre compte de ce domaine d'étude? On pourrait d'ailleurs avantageusement remplacer sociologie par « étude », étant donné le caractère de plus en plus multidisciplinaire des contributions à l'analyse de l'action collective et des mouvements sociaux. Mais cela est une autre question.

Le fait de parler de « mouvement social » ne doit toutefois pas nous faire oublier

que nous sommes en présence d'une réalité des plus hétéroclites, qui comporte non seulement des événements, des processus et des mécanismes nombreux et interactifs (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001), mais aussi des composantes de divers ordres – reliées notamment à la subjectivité des acteurs – dont l'inscription dans le champ institutionnel provoque des tensions que les acteurs sociaux ont beaucoup de difficulté à maîtriser. C'est en partie ce qui permet d'expliquer le caractère ambivalent de l'action collective, caractéristique des mouvements sociaux contemporains (Maheu, 2005).

Néanmoins, jusqu'à quel point existe-t-il un consensus parmi les chercheurs en ce qui a trait à la nature de l'action collective associée en général à l'idée de mouvement social? À titre de forme particulière d'action collective, les mouvements sociaux sont révélateurs des conflits et des tensions qui sont propres aux sociétés contemporaines (Maheu, 1995), même si des nuances pourraient être apportées en ce qui a trait à leur portée. À cet égard, Alain Touraine (2002) – mais cela est vrai aussi pour d'autres chercheurs (Offe, 1997; Melucci, 1989) – a insisté sur le fait que les mouvements sociaux ont contribué à construire des espaces de reconnaissance permettant aux acteurs sociaux de devenir des agents autonomes et d'agir en conséquence.

À noter, une telle conception de l'action collective – qu'on retrouve davantage dans la tradition européenne de recherche sur les mouvements sociaux – peut s'appliquer à divers types de contestation sociale, incluant des « revendications autoritaires d'ordre social ». Toutefois, les travaux portant sur ce dernier type de phénomènes demeurent plus rares par comparaison à ceux portant sur les conduites collectives engagées sur la voie de la justice et du progrès social. C'est principalement à ces derniers auxquels je me référerai dans les pages suivantes.

## **2. UNE NOTION CONTROVERSÉE**

À l'usage, la notion de mouvement social s'est avérée des plus controversées. Peut-être est-ce moins vrai depuis le milieu des années 1990, mais jusque-là celle-ci était appréhendée de manière très différente des deux côtés de l'Atlantique. Cohen et Arato (1992) résument bien les perspectives divergentes qui sont apparues dans les années 1970 aux États-Unis et en Europe afin de rendre compte des nouvelles formes

de mobilisations et de contestation qui prenaient place sur le terrain de la société civile autour d'enjeux où les clivages en termes de classes pouvaient être brouillés ou passer au second plan. C'était le cas pour une série de mobilisations par rapport à des problèmes ou à des enjeux divers (civiques, environnementaux, féministes, culturels, de santé ou d'éducation). En voulant se démarquer du modèle d'analyse « classique » élaboré en référence à la théorie du comportement collectif, les chercheurs ont mis en avant de ce côté-ci de l'Atlantique le paradigme de la mobilisation des ressources alors qu'en Europe on proposait celui de l'identité ou « des nouveaux mouvements sociaux ».

L'opposition entre ces deux paradigmes est bien connue (Cefai, 2007; Bash, 1995; Cohen et Arato, 1992; Melucci, 1989). S'ils partagent un certain nombre de convictions ou de traits communs<sup>1</sup>, on a longtemps pensé qu'ils divergeaient sur l'essentiel, c'est-à-dire le sens ou la finalité de l'action et la construction de l'identité. De telles divergences<sup>2</sup> continuent d'être présentes aujourd'hui dans nombre de travaux, même si elles n'ont plus la même signification qu'auparavant (Hamel, Lustiger-Thaler et Maheu, 2013).

Ce constat découle du fait que la notion de mouvement social est avant tout un construit théorique. Cela est peut-être une évidence. Mais il n'est pas inutile de le rappeler. Dès lors on doit préciser les éléments théoriques à partir desquels on propose de cerner les composantes du phénomène que la notion vise à éclairer.

On reconnaît en général que la notion de mouvement social n'est pas construite d'une manière aussi formelle par les chercheurs faisant appel à la théorie de la mobilisation des ressources, par comparaison aux chercheurs qui se rattachent à la théorie des nouveaux mouvements sociaux. Il n'en reste pas moins que ceux-ci appréhendent l'action collective à partir d'exigences plus fortes qu'ils ne le faisaient auparavant (Mathieu, 2004; Della Porta et Diani, 2006). Dans une large mesure toutefois, ces travaux de recherche n'évoluent pas moins à l'intérieur des contours d'une sociologie sectorielle, tournée en priorité vers une compréhension de l'articulation des principales composantes de l'action par opposition à une perspective visant une compréhension des rapports sociaux.

Il en résulte dans ce cas des exigences théoriques plus fortes, celles-ci découlant d'une « problématique et (d')une sociologie générales de la structuration sociale »

(Maheu, 2005 : 19). En d'autres termes, dans cette perspective, l'étude des mouvements sert avant tout de point d'entrée à l'étude des rapports sociaux et des tensions qui les produisent. Ce n'est pas que l'étude des mouvements sociaux lorsqu'elle est définie sous l'angle d'une sociologie sectorielle n'a pas son utilité. Mais en étant tournée en priorité vers les composantes et la dynamique de l'action, elle ne conduit pas à apprêhender la portée de l'action sur les « formes sociétales », ni à s'interroger sur sa signification pour les acteurs. C'est pourquoi elle mérite d'être couplée à une perspective visant à éclairer les « contraintes structurelles plus globales » de l'action collective, tout en demeurant en tension avec elle. À ce sujet, je pense qu'on peut dire que la théorie des « nouveaux mouvements sociaux » – en particulier dans le cas des recherches récentes qui conservent certains liens, même lointains, avec ce paradigme – continue de se démarquer des travaux qui, par un biais ou un autre, peuvent être associés à la théorie de la mobilisation des ressources. Ce qui m'amène à considérer l'exemple des travaux sur les mouvements urbains.

### **3. LES MOUVEMENTS URBAINS<sup>3</sup>**

L'étude des mobilisations sociales et de l'action collective par rapport aux enjeux urbains constitue un domaine des plus marginaux à l'intérieur de la sociologie des mouvements sociaux, si on considère la somme des travaux consacrés à ces mobilisations par comparaison à l'étude d'autres types de mouvements sociaux (Hamel, Lutiger-Thaler et Mayer, 2000; Hamel, 2014). En outre, on même peut parler d'« isolement » des travaux sur ce thème au cours des années 1960 et 1970 par rapport à l'ensemble des études sur les mouvements sociaux (Pickvance, 2003). C'est dans une large mesure ce qui explique pourquoi l'étude des mouvements urbains a été amenée à fournir davantage d'attention aux relations qui existent entre l'action et son contexte et, à l'inverse, pourquoi elle a négligé certaines dimensions fortement traitées par l'ensemble des travaux sur les mouvements sociaux comme les processus de mobilisation (Pickvance, 2003).

L'étude des mouvements urbains s'explique avant tout par l'émergence de luttes, de mobilisations et de conflits très nombreux dans les années 1960 et 1970 autour des questions de planification et d'aménagement urbains. Au cours des cinquante

dernières années, à diverses occasions et sous différentes formes, ces mouvements se sont mobilisés dans un grand nombre de villes contre des injustices sociales, en ayant recours à divers modèles d'action. Ils ont contribué à transformer les représentations sociales de la ville en attirant l'attention des élus, des médias et de l'ensemble de la population sur les inégalités qu'engendraient maintes fois les politiques urbaines. De ce fait, ils ont réitéré le principe du «droit à la ville» et contribué à formuler des solutions aux problèmes sociaux reliés à l'aménagement et au développement urbains (Harvey, 2012).

Les mouvements urbains ne constituent en rien une réalité homogène, tant sur le plan social, organisationnel, qu'idéologique. On doit aussi se prémunir contre la tentation de les assimiler à toutes les mobilisations sociales qui surviennent dans les villes. En d'autres termes, il n'est pas suffisant que des mouvements sociaux prennent place à l'intérieur de la ville pour qu'ils soient qualifiés d'urbains. C'est le propre de la majorité des conflits sociaux et de l'action collective qui s'y rattache de se dérouler à l'intérieur des villes. C'est pourquoi il m'apparaît utile de prendre à mon compte la distinction faite par les sociologues urbains entre les phénomènes sociaux qui se déroulent à l'intérieur de la ville (*in the city*) par opposition à ceux qui relèvent de la ville proprement dite (*of the city*) ou de sa production. C'est seulement dans ce deuxième cas – qui peut être associé à la planification de la ville et de ses composantes ou être rattaché à une transformation de ses référents culturels – qu'il est possible de parler de mouvements urbains (Castells, 1983).

La portée des mouvements urbains, c'est-à-dire la répercussion de leur action sur l'aménagement des villes que ce soit en termes de démocratisation de la planification et de la gestion urbaines ou en termes d'accessibilité et d'amélioration des conditions de vie pour les populations les plus pauvres n'a pas toujours – c'est le moins qu'on puisse dire – atteint sa cible. Cet aspect mérite aussi d'être souligné (Hamel, 2008). Malgré des victoires indéniables du côté du logement social, des services de proximité, de la mise en valeur du patrimoine, incluant une défense de l'intégrité des quartiers urbains et d'une reconnaissance de leur diversité culturelle, leur action a souvent conservé un caractère «localiste» (Fainstein et Hirst, 1995).

D'une manière plus générale, du moins en Amérique du Nord, en dépit d'un retour en ville des classes moyennes depuis les années 1990, les grandes agglomérations

continuent de subir les contrecoups de l'étalement urbain. Celui-ci entraîne divers processus de ségrégation sociale et spatiale, limitant l'accès aux services urbains et à une redistribution plus équitable dans l'espace pour les groupes sociaux les plus pauvres (Dreier, Mollenkopf et Swanstrom, 2001). À la lumière de cette réalité, il apparaît difficile d'affirmer que les valeurs et les idéaux que poursuivent les mouvements urbains depuis les années 1960 ont transformé les villes d'une manière radicale.

Dès lors, afin de cerner ou d'interpréter l'action de ces mouvements, il est nécessaire de tenir compte des facteurs de production de la ville. En reliant les enjeux urbains à la consommation collective, aux contradictions du capitalisme à son stade avancé et au rôle que joue l'État dans la reproduction de la force de travail, Castells (1972), à partir d'un point de vue structuraliste, avait vu dans les enjeux urbains un lieu stratégique tant pour la construction de nouvelles alliances entre les classes sociales que pour un élargissement des conflits entre le capital et le travail sur le terrain des conditions de vie. Pour Ira Katznelson (1981), au contraire, le traitement différencié des problèmes urbains par l'État – en les isolant de l'exploitation et des problèmes vécus sur les lieux de travail – faisait diversion et brisait la solidarité de classe. Par la suite, quelques années plus tard, Manuel Castells (1983) a revu ses premières analyses en considérant les luttes urbaines et les mouvements qui les portent d'une manière moins mécanique. Le sens de ces luttes n'apparaissait plus canalisé d'une manière aussi exclusive par leur capacité à établir un rapport de forces sur le terrain politique. L'enjeu de la consommation collective tout en demeurant articulée à l'urbain n'avait plus une portée d'emblée subversive, même s'il débouchait encore sur des questions de redistribution et de justice sociale. De surcroît, de nouvelles significations retenaient son attention à savoir la défense des identités culturelles et la production de signifiants relatifs à la vie quotidienne dans les quartiers urbains comme à l'échelle de la ville. En outre, il reconnaît que ces luttes peuvent aussi donner lieu à des mobilisations sociales qui sont susceptibles de transformer en partie le cadre politique et la gestion des services urbains<sup>4</sup>. C'est d'ailleurs cette même perspective qu'il a réitérée récemment dans son étude sur les revendications sociales à l'ère d'internet, prenant comme exemple, entre autres, «Occupy Wall Street» (Castells, 2012).

Même si les recherches sur les mouvements urbains ont accordé une grande attention au contexte de l'action, les chercheurs n'ont pas moins eu tendance, dans plusieurs cas, à fournir aux acteurs des mouvements un poids trop grand par rapport à celui des élus ou des gestionnaires (Pickvance, 1985). Le succès des mouvements peut s'expliquer par un milieu favorable. Les structures d'opportunité politique ou encore la disponibilité des ressources d'un milieu social donné expliquent parfois mieux le succès que la mobilisation ou les stratégies d'action élaborées par les acteurs. Ainsi, les changements observés peuvent découler de décisions prises par les élus auxquels les mouvements ont contribué d'une manière marginale. En un mot, la prudence est de mise avant d'établir que le changement décrit est une résultante de l'action menée par les acteurs sociaux.

L'action de ces acteurs a traditionnellement mis en cause des problèmes reliés à la consommation collective, aux services de proximité et aux conditions de vie. Ceux-ci sont également intervenus dans le fonctionnement des institutions politiques locales. Ils se sont portés à la défense de l'habitat, en particulier pour préserver l'intégrité des quartiers populaires et en garantir l'accès aux résidents, relativement à l'incertitude créée par les projets de rénovation ou de redéveloppement urbain. Par la suite, leur action s'est étendue à l'économie locale, l'intention étant d'articuler l'amélioration du cadre bâti à l'accès à l'emploi et à la lutte à la pauvreté. Dans ces démarches proactives, l'action collective revêtait un caractère nettement pragmatique, par comparaison aux orientations idéologiques qui ont prévaluées dans les années 1960 et 1970.

Plus récemment, à partir des années 1990 dans plusieurs villes d'Europe et d'Amérique du Nord, de nouvelles initiatives ont débouché sur un mouvement de réappropriation sociale et culturelle des rues, des quartiers et des villes par le biais d'événements culturels et musicaux sous forme de fêtes populaires sous les bannières «Reclaim the Streets» et «Reclaim the City». Certains y ont vu un moyen d'exprimer une résistance face à la marchandisation croissante de l'espace public. On peut rattacher à ce même esprit le mouvement «occupy» tel qu'il s'est exprimé des deux côtés de l'Atlantique. D'autres acteurs et d'autres chercheurs ont mis l'accent davantage sur le plaisir et la créativité. Dans les deux cas les thèmes traités sont multiples: l'environnement, l'action positive contre les discriminations sexuelles et

raciales, la santé, la qualité de vie. L'aspect ludique est souvent présent aux côtés de l'idée de se réapproprier l'espace public.

Le sens de la fête qui est présent dans ces mouvements n'était pas absent des luttes urbaines des années 1960 et 1970 contre les évictions de locataires ou les démolitions de logements dans les quartiers populaires. Les mobilisations organisées par les protestataires afin de contrecarrer les projets des promoteurs immobiliers ou ceux des instances administratives locales faisaient appel à divers moyens d'action directe, incluant des fêtes populaires sur les lieux des affrontements. Par contre, à cause de leur caractère la fois spontané et diffus, de même que l'absence d'organisations fortement structurées, les mouvements «Reclaim the Streets» poussent plus loin les formes organisationnelles réticulées propres aux «nouveaux mouvements sociaux» et caractérisant déjà plusieurs luttes urbaines des années 1960 et 1970. En outre, grâce à Internet, ces mouvements se sont diffusés très rapidement dans plusieurs pays parvenant à tisser des liens faibles mais multiples entre plusieurs groupes.

Si j'évoque ces dernières formes d'action collective, c'est pour indiquer deux choses. D'abord, même s'ils se définissent en référence à un milieu et à un territoire donné, les mouvements urbains partagent de nombreuses similitudes par-delà leur appartenance locale. Ensuite, l'existence même de ces mouvements passe par un renouvellement de leurs modes d'engagement. Pour autant, ces formes d'action n'échappent pas toujours à une forte institutionnalisation des modèles d'action qui reposent sur une gouvernance et un partenariat accrûs avec les pouvoirs publics. Dans ce cas, la marge de manœuvre des acteurs sociaux peut se rétrécir à la suite d'une conformité aux exigences administratives établies par les pouvoirs publics. L'accès aux ressources peut alors facilement devenir un frein à la confrontation et au radicalisme de l'action, comme cela a été observé dans le cas de nombreux groupes communautaires qui ont joué le jeu du partenariat public-privé dans les années 1990.

Quelle a été la portée de l'action de ces acteurs, fortement intégrés aux programmes publics destinés à soutenir le développement des villes et la croissance économique? En général, on sait qu'en s'institutionnalisant leur action est allée en se dégradant.

D'une manière rétrospective, il ressort néanmoins que grâce à leur engagement et à leur détermination, mais étant donné aussi leur présence dans le domaine public – participant à sa définition et fournissant aux acteurs sociaux un espace d'entraide et

de reconnaissance que n'offre pas le marché –, les mouvements urbains ont acquis une légitimité plus grande que celle qui leur était concédée par les pouvoirs publics au début des années 1960. Pour autant, ils demeurent des acteurs sociaux fragiles, avec des ressources limitées. À la faveur des changements urbains récents et de la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance inspiré du néo-libéralisme (Hamel et Jouve, 2006), dans quelle mesure les mouvements urbains peuvent-ils revoir leurs priorités et leur programme d'action?

En faisant référence à la forme empruntée par ces mouvements et à quelques travaux qui en ont traité, je voulais attirer l'attention des lecteurs sur la portée et les limites d'un recours à la notion de mouvement social. Chez Castells (1983), la référence à la notion de mouvement social est explicite – en dépit de quelques ambiguïtés<sup>5</sup> – et, rétrospectivement, on peut dire qu'elle a permis d'apporter un éclairage utile à la transformation des modèles d'action, mettant en lumière l'articulation des composantes internes à celles du contexte à l'intérieur duquel se déroulent les luttes. À cet égard, à la faveur de leurs expériences passées, mais aussi des transformations empruntées par le développement urbain au cours des dernières années, deux tendances fortes ont émergé. La première passe par l'action sociale bénévole, l'entraide ou l'action associative dans un contexte de gouvernance, de lutte à la pauvreté et de gestion de services de proximité tournée vers la mobilisation sociale dans les quartiers urbains, alors que la deuxième est davantage arrimée aux nouveaux mouvements anti-globalisation (Mayer, 2006) ou aux luttes articulées à une défense de la justice à l'échelle globale.

Cela dit, l'étude empirique des mouvements urbains que je viens d'évoquer d'une manière schématique n'aurait pu être menée à partir d'une définition théorique trop chargée de la notion de mouvement social. Autant cette notion peut être utile afin d'éclairer le sens de l'action, autant elle peut conduire à rejeter ou à mettre de côté trop rapidement des formes de participation et d'engagement dont le statut échappe aux prescriptions théoriques désignées par la notion, en dépit de la signification que les acteurs leur accordent et des incidences qu'elles peuvent avoir en termes de reconnaissance sociale (Fraser, 2003; Blanc, 2006; Cefaï, 2007). En d'autres termes, autant il faut se méfier des définitions qui évacuent les exigences théoriques – ramenant toutes les formes d'action à leur plus petit dénominateur –, autant on doit reconnaître

le caractère provisoire de la notion en tant que construit théorique. Autrement, il devient difficile de saisir cette ambivalence caractéristique des mouvements sociaux contemporains que j'ai évoquée plus haut.

#### **4. L'EXEMPLE DES MOUVEMENTS URBAINS MONTRÉAL**

À Montréal, au Canada, à partir des années 1960, les mouvements urbains ont suivi une trajectoire similaire à celle empruntée par les acteurs sociaux dans les principales agglomérations urbaines des pays de l'OCDE. Au cours des années 1960 ils ont été nombreux à se mobiliser contre les projets de rénovation urbaine, les démolitions dans les quartiers populaires, le manque ou l'accès insuffisant au logement pour les classes populaires. Leurs demandes ont aussi porté sur l'absence ou la faible qualité des équipements collectifs et des services de proximité. En plus, ils se sont portés à la défense de l'intégrité des quartiers populaires situés à la périphérie de la ville-centre et ont revendiqué une démocratisation de l'administration locale et de la planification urbaine.

Dans les années 1970, leur action a convergé avec celle d'associations volontaires – souvent des «community organizations» – qui ont maintes fois fourni aux mouvements urbains des réseaux et des ressources leur permettant de s'engager au-delà de luttes défensives. Entre 1973 et la fin des années 1980, le nombre de ces associations est passé de 138 à 1 500, tandis que les subventions qui leur étaient allouées par l'État s'élevaient à 43 millions de dollars canadiens en 1989 (Bélanger et Lévesque, 1992).

Dans les années 1990, à l'instar de ce qui a été observé dans les autres villes nord-américaines, Montréal était résolument engagé sur la voie d'une métropolisation multidimensionnelle. Sa forme convergeait avec celle des régions métropolitaines en expansion (Teaford, 2006). Les rapports sociaux à l'espace ont gagné en diversité au fur et à mesure que les rapports de classe perdaient de l'intensité. On sait que l'urbanisme moderne a tenté d'atténuer les clivages de classes dans l'aménagement des villes en concevant une centralité multifonctionnelle et des espaces publics comme les parcs où pouvaient se côtoyer les groupes et les individus provenant de diverses origines sociales. La démarcation entre quartiers bourgeois et quartiers ouvriers ne

maintenait pas moins une division spatiale qui tendait à renforcer les inégalités sur le plan social.

De nos jours, sur le fond, les rapports sociaux à l'espace n'ont pas complètement dépassé le schéma simplifié auquel a eu recours l'urbanisme moderne. Toutefois, celui-ci s'avère de peu d'utilité pour comprendre les transformations socio-spatiales en cours. Le développement urbain est soumis à de nouvelles contraintes. Les pressions sur l'aménagement des villes proviennent d'un marché globalisé, de demandes sociales plus diversifiées et d'un manque de ressources des villes-centres pour entretenir ou améliorer les infrastructures et les services. Il en résulte des effets multiples et contradictoires : baisse des densités urbaines générales combinées à une densification des zones périurbaines; fragmentation du tissu urbain à la faveur des pressions provenant du marché immobilier; apparition à l'intérieur de l'espace métropolitain de zones bâties dispersées et entrecoupées à l'occasion de zones rurales; formation de vastes conurbations polycentriques.

De nouveaux lieux de spécialisation – technopôles, « edge cities », corridors d'activités, parcs à thèmes, centres commerciaux de type « life style centers » – participent à la construction d'espaces métropolitains, qui deviennent le nouvel horizon à partir duquel les acteurs sociaux peuvent renouveler les référents et les significations urbaines (Mayer, 2006). Pour autant, même si on sait que la redéfinition des enjeux urbains passe de plus en plus par leur articulation à une échelle métropolitaine, cela ne suffit pas à comprendre la nature des transformations socio-spatiales en cours et surtout les orientations de l'action collective. Du point de vue des possibilités de recomposition de l'action par les acteurs sociaux, on peut dire que celles-ci ne sont pas acquises. Si l'action des mouvements urbains au cours de la période allant du début des années 1960 à la fin des années 1980 a contribué dans une certaine mesure à moderniser et démocratiser l'administration municipale et les politiques urbaines, qu'en est-il depuis le début des années 1990?

Le slogan du « droit à la ville » a revêtu plusieurs significations à la faveur des contextes culturels où il a été mis en scène (Mayer, 2009). Sa portée subversive ou pragmatique variait selon les traditions culturelles ambiantes. À Montréal, sous-jacent aux demandes sociales de démocratisation de l'administration locale, le « droit à la ville » a passé par une série de modalités d'action qui ont pris place autant sur la scène

sociale que politique. On peut rattacher cette revendication à un certain nombre de réalisations qui ont contribué, dans une certaine mesure, à moderniser et démocratiser la gestion publique.

Comment caractériser le nouveau cycle de mobilisations sociales qui prennent place autour des enjeux urbains à partir des années 1990? À beaucoup d'égards, les acteurs sociaux continuent de défendre un « droit à la ville » similaire à celui préconisé par plusieurs générations de militants au cours des décennies précédentes. Ils continuent de s'opposer à des projets de développement urbain qui menacent leur qualité de vie, comme cela a été le cas en 2004 et 2005 dans la lutte contre le déménagement du Casino de Montréal dans le Sud-Ouest afin de relancer ses activités. Cela a été également le cas de la mobilisation sociale dans le même arrondissement à propos d'un projet de développement immobilier par un promoteur privé dans l'ancien secteur 'Griffintown', avec un volet résidentiel important. Les citoyens et les groupes qui partageaient leur point de vue comme le Regroupement Économique et Social du Sud-Ouest (RÉSO) ont demandé de meilleures pratiques en matière de développement durable, davantage de services de proximité, de même qu'un pourcentage plus élevé de logements destinés aux ménages à faible revenu.

Lors d'une enquête effectuée en 2002-2003 auprès d'organisations communautaires localisées dans quatre sous-régions du territoire métropolitain de Montréal et actifs dans quatre domaines d'activités (concertation locale, services sociaux, culturels et de loisirs offerts à la communauté, animation et aide destinés aux jeunes, soutien à l'employabilité), on a pu constater qu'en dépit du fait que ces acteurs considéraient tous le palier métropolitain comme une échelle pertinente d'action, très peu d'entre eux situaient en tant que tel leur intervention à cette échelle. Pour eux, dans les faits, l'échelle métropolitaine demeurait beaucoup trop abstraite (Fontan et al., 2006).

Chose certaine, ces acteurs « communautaires » dispersés sur l'ensemble du territoire métropolitain de Montréal, qui sont résolument devenus des partenaires de l'État, parviennent plus difficilement que par le passé à établir une jonction avec les mouvements urbains. Cela tient sans doute, en partie, aux changements contextuels qui caractérisent le développement urbain à l'échelle métropolitaine. Il est plus difficile aujourd'hui d'appréhender les changements et les enjeux à cette échelle qu'à celle des quartiers urbains.

Mais des facteurs subjectifs et culturels devraient aussi être pris en compte. À l'instar des autres grandes régions métropolitaines, Montréal est un milieu plus diversifié qu'il ne l'était dans les années 1970 – voire 1980 – à cause de la provenance différente de ses immigrants récents (Germain and Rose, 2000). L'ancienne mosaïque des quartiers urbains de Montréal a donc été bouleversée. La diversité ethnique de la nouvelle immigration n'ajoute pas simplement de nouveaux quartiers ethniques à l'ancienne mosaïque. En même temps qu'on voit apparaître de nouvelles enclaves ethniques dans de nombreux endroits de la région métropolitaine, dans certains quartiers la composition ethnique change d'une manière importante.

On peut donc dire que la nouvelle diversité qui a transformé et transforme le visage de Montréal oblige le milieu « communautaire » (community organizing) et les mouvements urbains à revoir leurs anciennes représentations sociales. L'image sociale et culturelle de la ville ne peut plus être la même. Les modèles d'action et d'engagement social proposés doivent nécessairement en prendre acte.

On comprend dès lors que les enjeux du développement urbain soient plus difficiles à décoder qu'auparavant. Comment lutter d'une manière efficace contre l'embourgeoisement (gentrification) des quartiers urbains sans pour autant pénaliser les citoyens sur place? Comment concilier la lutte aux inégalités sociales et la promotion d'un certain dynamisme économique? Comment accroître l'influence que les citoyens exercent sur les choix d'aménagement à toutes les échelles de planification tout en préservant leur milieu de vie? Voilà quelques-uns des dilemmes auxquels se trouvent confrontés les mouvements urbains depuis les débuts des années 1990 et par rapport auxquels ils peinent à trouver des réponses. Ces acteurs ne demeurent pas moins convaincus de la nécessité de continuer à défendre et promouvoir un « droit à la ville » qu'ils associent à la justice sociale.

## **5. L'ACTION COLLECTIVE SUR LE TERRAIN INSTITUTIONNEL**

À l'instar des autres mouvements sociaux contemporains, les mouvements urbains

ont entretenu des rapports conflictuels aux institutions. Cela s'explique par la nature des demandes formulées par leurs acteurs, rattachées à des valeurs de justice sociale qui entraient en conflit d'une manière fondamentale avec les intérêts économiques dominants. Mais cela s'explique aussi par la présence d'adversaires au sein de ces institutions défendant ces mêmes intérêts. Dès lors, les mouvements urbains se sont placés d'emblée dans une position d'extériorité à l'État et au marché. Toutefois, le développement du capitalisme et les nouvelles formes de l'espace urbain – notamment le redéploiement industriel et ses conséquences sur l'emploi dans les quartiers populaires en périphérie des centres à partir des années 1970 – ont conduit les acteurs sociaux à revoir leurs discours et leurs stratégies et par conséquent à redéfinir leurs positions à l'endroit de l'État et de l'ensemble des institutions. C'est ce qu'on peut aussi associer à un virage pragmatique de la part de ces acteurs.

D'un autre point de vue, on peut dire que les changements survenus dans la structuration du marché, la transformation des modes de vie et la définition des processus de régulation ont entraîné sinon une crise du « programme institutionnel » (Dubet, 2002) du moins une fragilisation des institutions. Cela aussi peut aider à comprendre pourquoi, dans de nombreux secteurs d'activités, les acteurs sociaux ont choisi d'intervenir davantage sur le terrain institutionnel. C'est ce qu'on a observé à partir des années 1980. Les institutions n'étant plus en mesure, comme par le passé, de fournir aux acteurs autant de garanties ou d'assurance à l'égard des modes d'intégration sociale, on a assisté à l'émergence d'une non-correspondance accrue entre acteurs et institutions (Hamel, Lustiger-Thaler et Maheu, 1999). C'est aussi ce qui explique pourquoi les acteurs sociaux hésitaient moins que par le passé à s'engager sur le terrain institutionnel.

Sans refaire l'analyse des relations entre les mouvements sociaux et les institutions ou celle de leur transformation (Hamel, Lustiger-Thaler et Maheu, 1999; Hamel, Lustiger-Thaler et Maheu, 2013), on doit mentionner que ces relations ont nécessairement été marquées par les changements survenus autant sur le plan du contexte – notamment en référence à la globalisation et à l'individualisation accrue des rapports sociaux – que sur le plan des registres d'action, ouverts davantage à une reconnaissance de la subjectivité des acteurs et de leurs prérogatives (Hamel, 1995), alors qu'une articulation différente entre besoins individuels et besoins collectifs

conduisait à revoir les termes du processus d'institutionnalisation (Melucci, 1996 : 89 et suiv.). Il ressort qu'en s'engageant d'emblée sur le terrain institutionnel, les mouvements sociaux et leurs acteurs ont exploré de nouvelles voies de conflictualité institutionnelle. En expérimentant des modalités d'appartenance, de reconnaissance et de capacité à faire des choix (Lustiger-Thaler, Maheu et Hamel, 1998), les acteurs sociaux ne visent plus à transformer les institutions de l'extérieur, mais contestent de l'intérieur les structures hiérarchiques qui les définissent. Cela exige que l'on s'éloigne aussi bien de la thèse des rapports d'extériorité aux institutions que de celle de l'institutionnalisation partielle qui ont fortement marqué les principaux courants de recherche des 1980 et 1990.

On n'a pas encore tiré, me semble-t-il, toutes les leçons des conflits ou des affrontements, mais aussi des processus de reconnaissance qui engagent les acteurs des mouvements sociaux sur le terrain institutionnel. On peut y faire référence d'une manière rapide et schématique pour l'instant en fournissant l'exemple de l'interaction entre mouvements sociaux et dispositifs délibératifs ou, plus généralement entre acteurs sociaux et débats publics (Hamel, 2008).

Même si on peut affirmer que « l'institutionnalisation du débat public est un facteur de démocratisation de l'action publique » (Rui, 2004), il n'en demeure pas moins que ces dispositifs ont peu démocratisé en tant que tel les processus décisionnels. À première vue et d'une manière paradoxale, ce sont surtout les élites – politiques, gestionnaires, professionnelles – qui ont bénéficié de ces dispositifs, les utilisant soit pour prévenir des réactions de type NIMBY, soit pour anticiper et détourner d'autres conflits éventuels, voire pour renforcer leur expertise et accroître leur légitimité. Dès lors, si ce sont avant tout les élites qui en bénéficient le plus, comment peut-on prétendre que de tels dispositifs contribuent à une démocratisation de l'action publique ?

Répondre à cette question implique de tenir compte du fait qu'au départ la démocratie délibérative et les dispositifs qui la matérialisent comportent des incompatibilités importantes. Comme le mentionne John Médéaris (2004), la démocratie délibérative repose sur une forte promotion de l'inclusion sociale tandis que les mouvements sociaux doivent souvent avoir recours à la contrainte afin d'être reconnus à titre d'acteurs légitimes. En d'autres termes, pour les promoteurs de la

démocratie délibérative, des relations de pouvoir égalitaire reposent sur des échanges non contraignants entre les participants. À l'opposé, les acteurs des mouvements sociaux n'hésitent pas à recourir à des tactiques coercitives pour promouvoir la démocratie. Cela leur est nécessaire pour obtenir une reconnaissance sociale leur permettant de pouvoir accéder et/ou se faire entendre sur la scène publique.

Iris Marion Young (2001) partage dans une large mesure le point de vue de Médéaris (2004). Selon elle, les acteurs des mouvements sociaux n'ont pas confiance dans cet appel général à la délibération. Pour les activistes, il apparaît que dans la vie politique de tous les jours les inégalités structurelles favorisent en général les acteurs qui sont en position de pouvoir.

Pourtant, malgré la justesse des remarques de Young (2001) et de Médéaris (2004), on constate que les acteurs des mouvements sociaux acceptent de plus en plus de participer à divers forums de débat public et qu'ils y trouvent en partie leur compte, malgré les limites qu'ils ne manquent pas de souligner par ailleurs résultant de tels engagements (Laforest, 2000).

Pour revenir à la question des effets découlant des dispositifs délibératifs en termes de démocratisation, ceux-ci peuvent être éclairés à condition de tenir compte de la diversité des processus engagés. Comme le souligne Jean-Michel Fourniau (2007), prenant l'exemple des scènes de débat où s'expriment les conflits d'aménagement, deux logiques s'affrontent dans ces forums : une logique de l'argumentation ou de la délibération – permettant aux protagonistes de réviser leur position, voire de modifier la place qu'ils occupent au départ – et une logique de la décision, qui demeure fondée sur des rapports de forces. Alors que dans le cadre de la logique de la délibération la place des protagonistes se définit à l'occasion des échanges qui sont favorisés par les modalités du débat public en place – permettant à chacun d'apporter une contribution à la compréhension du problème ou des enjeux – il n'en va pas de même au moment de la décision où ce sont les rapports de forces entre les acteurs en présence qui prévalent.

Comment rendre compte du conflit qui prévaut entre ces deux logiques ? Jusqu'à quel point les mouvements sociaux – qui ont fait la promotion de la démocratie participative mais aussi de la délibération incluant les dispositifs délibératifs mis en place ces dernières années sous diverses formes –, considèrent-ils que leurs

interventions sur les scènes instituées de débat public contribuent à démocratiser l'État ? Quel bilan peut-on faire de leur action à ce sujet (Bacqué et al., 2005) ?

## **CONCLUSION**

La notion de mouvement social a été et demeure une notion des plus controversée, même si les conflits d'interprétation à ce sujet ne véhiculent plus des divisions aussi importantes que cela n'était le cas dans les années 1970 et 1980. L'opposition entre, d'un côté, une vision « maximaliste » de l'action collective dans le sens d'une lutte pour l'historicité telle que formulée par exemple par Touraine (1978) et, de l'autre, une vision minimaliste, qui ramène toutes les formes d'action collective, indépendamment de leur portée subversive, au même dénominateur commun sous l'angle d'une contestation, comme c'est le cas avec la théorie de la mobilisation des ressources, ne continuent pas moins de ressurgir dans les études effectuées ces dernières années. C'est du moins ce qui peut être observé en examinant un certain nombre de travaux récents alors qu'on peut établir une distinction entre, d'un côté, les recherches tournées d'emblée vers la compréhension des enjeux de société et, de l'autre, celles qui tentent au contraire en priorité d'éclairer les composantes et les mécanismes inhérents à l'action.

À noter, l'opposition que je viens d'évoquer n'a pas été néfaste ou préjudiciable au développement de la sociologie des mouvements sociaux. Elle est plutôt constitutive des tensions qui ont alimenté ce domaine d'étude. À cet égard, il m'est apparu utile de considérer l'étude des mouvements urbains. Même si Castells a proposé une conception générique des mouvements urbains – qui tend à niveler leurs effets effectifs ou potentiels, considérant aussi bien les mobilisations « radicales » que celles ayant une portée subversive plus faible –, il ne considère pas moins l'action de ces mouvements à partir d'une perspective théorique exigeante. C'est grâce à celle-ci qu'il est en mesure d'éclairer comment, dans son articulation au local et au global, l'action collective parvient à transformer les significations urbaines et les rapports sociaux à l'espace.

Toutefois, à elle seule la notion de mouvement social ne peut rendre compte de l'action collective aujourd'hui, en particulier si on considère le terrain institutionnel

sur lequel elle se déploie. En partant d'une définition « maximaliste » (Blanc, 2006) et des exigences qu'elle impose à l'analyse, une foule d'événements ou de processus sont négligés ou simplement ignorés, parce que la théorie les révèle insignifiants au départ. Dans cette perspective, même si on peut évoquer qu'une tension entre le concept et sa matérialité est de mise (Maheu, 2005), celle-ci ne peut suffire à rendre compte de la très grande diversité des formes qu'emprunte l'engagement des acteurs.

Les épreuves auxquelles font face les acteurs sociaux engagés dans l'action collective – sans parler de l'ambivalence qui caractérise les mouvements sociaux contemporains – correspondent très mal à l'image d'homogénéité que véhicule invariablement la notion de mouvement social. Malgré cela, la notion n'a pas moins contribué à faire avancer la sociologie de l'action collective. Mais, comme toutes les notions en sociologie, elle demeure fortement marquée par l'usage que les chercheurs en ont fait.

Au-delà des controverses qui la caractérisent, la sociologie des mouvements sociaux a permis de dégager un certain nombre d'éléments de consensus parmi une majorité de chercheurs. Cela concerne aussi bien le rôle des organisations, la diversité et le caractère submergé des formes de l'action, l'importance de l'identité et de la subjectivité dans la structuration des capacités d'action que la nécessité de tenir compte aussi bien du contexte que de l'action pour éclairer le sens des luttes et des mobilisations. À cet égard, la notion de mouvement social sous l'angle d'un construit théorique a joué un rôle indéniable.

Si je reviens à la question posée dans le titre de mon texte et en prenant en compte la diversité des formes et des orientations que recouvre l'action collective, on peut dire que la notion de mouvement social comporte un certain nombre de limites, à commencer par sa capacité à rendre compte du caractère ambivalent des pratiques sociales engagées sur le terrain institutionnel. Si on veut continuer de recourir à la notion, il faudra trouver un moyen de dépasser ces limites. D'ailleurs, même si on peut continuer à dire qu'avant d'être politiques ou culturels, ces mouvements sont avant tout sociaux, certains soulignent qu'ils sont de plus en plus politiques, mais aussi, dans une large mesure, culturels (Johnston, 2014).

Peut-on répondre par oui ou par non à la question posée : est-ce que la notion de mouvement social est aujourd'hui une notion désuète? Les processus sociaux

engagés dans l'action collective sont dynamiques. À certains moments, dans certaines conjonctures, leur portée donne l'impression qu'on est en présence d'une réalité dotée d'une certaine densité, que la notion de mouvement social peut aider à saisir. Cela a été cas des mouvements verts dans les années 1980 et des mouvements de femmes dans les années 1970. Dans le cas des mouvements urbains et de leur résurgence, la référence à la notion de mouvement social aide à repérer des éléments de continuité et de transformation dans un cadre urbain de plus en plus globalisé et où les enjeux de reconnaissance et de justice sociale viennent à l'avant-plan.

En dernière analyse, je pense que pour répondre à la question on doit s'en remettre au programme de recherche qu'on entend poursuivre. Que veut-on comprendre au juste? Quel est l'objet de recherche auquel on accorde priorité? À certaines conditions, dans le passé la notion s'est révélée utile. Cette utilité passée ne présage pas toutefois de son usage futur.

On peut rappeler que dans le passé ce sont avant tout les pratiques sociales qui ont forcé les chercheurs à revoir leur définition théorique de l'action collective et des mouvements sociaux. Je ne pense pas que ce soit différent maintenant. Qu'est-ce qui devrait retenir l'attention des chercheurs en priorité? À quelles épreuves – à quelles difficultés – les acteurs font-ils face à travers leurs mobilisations et leurs engagements aujourd'hui? Si on peut répondre à ces questions en connaissance de cause, on sera davantage en mesure de dire si la notion de mouvement social – en dépit des conflits théoriques qui lui sont sous-jacents – peut encore être utile aux chercheurs et aux acteurs.

## NOTES

1. C'est du moins le point de vue de Cohen et Arato : « Despite crucial differences, both paradigms assume that social movements are based on conflicts between organized groups with autonomous associations and sophisticated forms of communication (networks, publics). Both argue that conflictual collective action is normal and that participants are usually rational, well integrated members of organizations. In short, collective action involves forms of association and strategies specific to the context of a modern pluralist civil society» (Cohen et Arato, 1992: 496).

2. À noter, la référence à deux paradigmes opposés a pour effet de gommer les divergences qui prévalent

parmi les chercheurs qui sont associés d'une manière générale à l'un ou l'autre de ces paradigmes. On peut penser à titre d'exemple aux lectures contrastées que font, d'une part, Pakulski (1995) et, d'autre part, Eder (1995) concernant l'articulation des mouvements sociaux aux classes sociales.

3. À l'instar de Chris Pickvance (1985), je préfère parler de mouvements urbains plutôt que d'utiliser la notion de « mouvement social urbain » qui implique une capacité de transformation radicale des significations urbaines découlant de l'action collective des groupes associés à ces mouvements. La notion de mouvement social urbain véhicule parfois une certaine image de cohérence qui ne correspond pas à la réalité diversifiée, éclatée tant au plan idéologique, social que politique caractéristique des acteurs engagés dans ces luttes. Tel que le suggère Pickvance (1985), la notion de mouvement urbain permet de désigner les unités ou les composantes (les organisations individuelles) plutôt que le mouvement dans son entier.

4. Margit Mayer (2006) a souligné à juste titre le caractère prophétique de l'analyse faite par Castells en 1983, rappelant que dans une grande mesure son analyse d'alors demeure encore des plus valables.

5. “The term ‘urban social movement’ always contained a number of ambiguities. Castells himself used the term in two senses: the restrictive and the generic. The restrictive sense arose as follows. Castells argued that citizen action could have one of these three levels of potential urban and political effect; ‘participation’ (lowest), ‘protest’ (intermediate) and ‘urban social movement’ (highest and rarest). (...) This restrictive usage of the term urban social movement was generally abandoned in favour of the generic usage which referred to any and all citizen action irrespective of its actual (or potential) effects” (Pickvance, 2003: 103).

## BIBLIOGRAPHIE

- Bacqué M.-H. et al. (sous la direction de) (2005) Ville, action ‘citoyenne’ et débat public. *Espaces et Sociétés*, 123-4.
- Bash H. B. (1995) *Social Problems and Social Movements. An Exploration Into The Social Construction of Alternative Realities*. New Jersey: Humanities Press.
- Bélanger P.R., Lévesque B. (1992) Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992). In Daigle G., Rocher G. (sous la direction de) *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 713-747.
- Blanc M. (2006) Participation et mouvement social: le rendez-vous manqué de la

- sociologie française. *Résumé de la communication dans le séminaire de l'ACI internationale Démocratie participative*. Paris, 13 mars.
- Castells, M. (2012) *Networks of Outrage and Hope. Social Movements in the Internet Age*. Cambridge: Polity Press.
- Castells, M. (1983) *The City and the Grassroots*. Berkeley et Los Angeles: University of California Press.
- Castells, M. (1972) *La question urbaine*. Paris : François Maspéro.
- Cefaï, D. (2007) *Pourquoi se mobilise-t-on? Les théories de l'action collective*. Paris: La Découverte.
- Cohen, J.L. & Arato7 A. (1992) *Civil Society and Political Theory*. Cambridge: The MIT Press.
- Della Porta, D. & Diani, M. (2006) *Social Movements. An Introduction* (second edition). Oxford: Blackwell Publishing.
- Diani, M. (1992) The concept of social movement. *The Sociological Review*, 40(1), 1-25.
- Dreier, P., Mollenkopf, J. & Swanstrom, T. (2001) *Place Matters. Metropolitics for the Twenty-First Century*. Lawrence, Kansas: University Press of Kansas.
- Dubet, F. (2002) *Le déclin de l'institution*. Paris : Éditions du Seuil.
- Dubet, F. (2004) Between a Defence of Society and a Politics of the Subject: The Specificity of Today's Social Movements. *Current Sociology*, 52(4), 693-716.
- Eder, K. (1995) Does Social Class Matter in the Study of Social Movements? A Theory of Middle-class Radicalism. In Maheu L. (ed.). *Social Movements and Social Classes. The future of Collective Action*. London: Sage, 21-54.
- Fainstein, S. et Hirst, C. (1995) Urban social movements. In Judge, D., Stoker, G. et Wolman, H. (dirs.), *Theories of Urban Politics*, London: Sage, 181-204.
- Fillieule, O. & Péchu, C. (1993) Lutter ensemble. *Les théories de l'action collective*. Paris : L'Harmattan.
- Fontan, J.-M., Hamel P., Morin, R. & Shragge, E. (2006) Le développement local dans un contexte métropolitain. *Politique et Sociétés*, 21(1), 99-127.
- Fourniau, J.-M. (2007) L'expérience démocratique des 'citoyens en tant que riverains' dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales*, XLV(136), 149-179.

- Fraser, N. (2003) Social Justice in the Age of Identity Politics: Redistribution, Recognition, and Participation. In Fraser N., Honneth A. (eds.). *Redistribution or Recognition. A Political-Philosophical Exchange*. London: Verso.
- Germain, A. & Rose, D. (2000) *Montréal. The Quest for a Metropolis*. Chischester : John Wiley & Sons.
- Goodwin, J., Jasper, J.M. & Polletta, F. (eds.) (2001) *Passionate Politics. Emotions and Social Movements*. Chicago and London: The University of Chicago Press.
- Hamel, P. (2014) Urban Social Movements. In van der Heijden H.A. (ed.). *Handbook of Political Citizenship and Social Movements*. Northampton: Edward Elgar Publishing.
- Hamel, P. (2008) *Ville et débat public. Agir en démocratie*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Hamel, P. (1995) Collective Action and the Paradigm of Individualism. In Maheu L. (ed.). *Social Movements and Social Classes. The Future of Collective Action*. London: Sage, 236-257.
- Hamel, P. & Jouve, B. (2006) *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Hamel, P., Lustiger-Thaler, H. & Maheu, L. (2013) Global Social Movements: Politics, Subjectivity and Human Rights. In Sales A. (ed.) *Sociology Today. Social Transformations in a Globalizing World*. Los Angeles: Sage, 171-194.
- Hamel, P., Lustiger-Thaler, H. & Maheu, L. (1999) Is There a Role for Social Movements?. In Abu-Lughod J.L. (ed.) *Sociology for the Twenty-First Century. Continuities and Cutting Edges*. Chicago: The University of Chicago Press, 191-200.
- Hamel, P., Lustiger-Thaler H., Mayer M. (2000) *Urban Movements in a Globalising World*. London: Routledge.
- Harvey, D. (2012) *Rebel Cities. From the Right to the City to the Urban Revolution*. London: Verso.
- Katzenelson, I. (1981) *City Trenches*. Chicago: University of Chicago Press.
- Krinsky, J. & Mische, A. (2013) Formation and Formalisms: Charles Tilly and the Paradox of the Actor. *The Annual Review of Sociology*, 39, 1-26.
- Laforest, R. (2000) La consultation publique et les formes d'action collective.

- Politique et Sociétés*, 19(1), 27-48.
- Lustiger-Thaler, H., Maheu, L. & Hamel, P. (1998) Enjeux institutionnels et action collective. *Sociologie et sociétés*, XXX (1), 173-188.
- Maheu, L. (1995) Introduction. In Maheu L. (ed.) *Social Movements and Social Classes. The Future of Collective Action*. London: Sage, 1-17.
- Maheu, L. (2005) Mouvements sociaux et modernité avancée : le retour obligé à l'ambivalence de l'action. In Guay L. et al. (sous la direction de) *Mouvements sociaux et changements institutionnels*. Sainte-Foy : PUQ, 9-34.
- Mathieu, L. (2004) Des mouvements sociaux à la politique contestataire : les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective. *Revue française de sociologie*, 45(3), 561-580.
- Mayer, M. (2009) The 'Right to the City' in the context of shifting mottos of urban social movements. *City*, 13(2-3), 362-374.
- Mayer, M. (2006) Manuel Castells' The City and the Grassroots. *International Journal of Urban and Regional Research*, 30(1), 202-206.
- McAdam, D., Tarrow, S. & Tilly, C. (2001) *Dynamics of Contention*. Cambridge: Cambridge University Press.
- McDonald, K. (2004) Oneself as Another: From Social Movement to Experience Movement. *Current Sociology*, 52(4), 575-593.
- Medearis, J. (2004) Social Movements and Deliberative Democratic Theory. *British Journal of Political Science*, 35, 53-75.
- Melucci, A. (1989) *Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*. London: Hutchinson Radius.
- Melucci, A. (1996) *Challenging Codes. Collective action in the information age*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Offe, C. (1997) *Les démocraties modernes à l'épreuve* (textes réunis et présentés par Sintomer, Y., Le Saout D.). Paris : L'Harmattan.
- Pakulski, (1995) Social Movements and Class: The Decline of the Marxist Paradigm. In: Maheu, L. (ed) *Social Movements and Social Classes. The future of Collective Action*. London: Sage, 55-86.
- Pickvance, C. (1985) The Rise and Fall of Urban Movements and the Role of Comparative Analysis. *Environment and Planning D: Society and Space*, 3, 31-53.

- Pickvance, C. (2003) From Urban Social Movements to Urban Movements: A Review Introduction to a Symposium on Urban Movements. *International Journal of Urban and Regional Research*, 27(1), 102-109.
- Rui, S. (2004) *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*. Paris : Armand Colin.
- Tarrow, S. (2005) *The New Transnational Activism*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Teaford, J. C. (2006) *The Metropolitan Revolution. The Rise of Post-Urban America*. New York: Columbia University Press.
- Touraine, A. (1978) *La voix et le regard*. Paris : Seuil.
- Touraine, A. (2002) The Importance of Social Movements. *Social Movements Studies*, 1(1), 81-95.
- Tilly, C. (2003) Conversation with Charles Tilly about his Recently Published Book. *Social Movement Studies*, 2(1), 85-96.
- Young, I. M. (2001) Activist Challenges to Deliberative Democracy. *Political Theory*, 29(5), 670-690.